

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA LOI SUR LES PETITS PRÊTS

MESURE ABROGATIVE

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud) demande à présenter le bill C-610, tendant à abroger la loi sur les petits prêts.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Blenkarn: Madame le Président, le bill a reçu l'adhésion des députés de toutes partis. Au début du mois dernier, il y a eu des négociations aux termes desquelles notre parti et le Nouveau parti démocratique se sont entendus avec les députés gouvernementaux pour que nous fassions franchir immédiatement toutes les étapes à un bill de ce genre. J'ai l'honneur d'informer le président du Conseil privé (M. Pinard) que nous sommes disposés à donner immédiatement les trois lectures à ce bill.

M. Pinard: Madame le Président, j'aurais préféré être consulté d'abord. Je voudrais étudier la question. Je ne suis pas en mesure de donner aujourd'hui mon accord.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 19, 353, 370, 639, 800 et 969.

[Texte]

LES PERSONNES D'ORIGINE IRANIENNE AU CANADA

Question n° 19—**M. Cossitt:**

1. Le jour de la préparation de la réponse à la présente question, combien de personnes d'origine iranienne se trouvaient au Canada *a)* comme visiteurs, *b)* grâce à un visa d'étudiant, *c)* grâce à un permis de travail, *d)* comme immigrants reçus?

2. Combien de demandes de visas ou de permis d'immigrant reçu ont été soumises par des Iraniens depuis le début de la crise en Iran et combien d'entre elles ont été *a)* acceptées, *b)* refusées?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):

1. *a)* 2,538,

b) de ce nombre, 1,974 ont obtenu l'autorisation de venir au Canada pour suivre des cours dans un établissement canadien d'enseignement ou de formation, et

Questions au Feuilleton

c) 273 ont été autorisés à accepter un emploi précisé au Canada,

d) 4,949 citoyens iraniens ont été admis au Canada de 1946 à 1979 inclusivement.

Notes: I Dans le cas des *a)*, *b)* et *c)*, il s'agit de statistiques provisoires, au 1^{er} avril 1980;

II Quant au *d)*, le chiffre indiqué comprend un nombre provisoire de citoyens iraniens admis en 1979, à savoir 1,063. Pour ce qui concerne le *d)*, il est impossible d'évaluer le nombre d'Iraniens admis au cours de cette période qui ont quitté le Canada depuis, car la sortie des immigrants n'est soumise à aucun contrôle. C'est en 1946 que l'Iran a commencé à être considéré comme un pays distinct.

2. Total des demandes reçues à l'étranger du 4 novembre 1979 au 1^{er} avril 1980—339

a) Approuvées 23

b) Retirées ou

Rejetées 108

A l'étude 208

Total des demandes reçues au Canada du 4 novembre 1979 au 1^{er} avril 1980—40

a) Approuvées 1

A l'étude 39

Note: Le 4 novembre 1979 marque le début de l'occupation de l'ambassade des États-Unis en Iran et de la prise d'otages.

SECRETARIAT D'ÉTAT—LE NOMBRE DE PERSONNES DU NIVEAU SX

Question n° 353—**M. Herbert:**

1. Le 31 mars 1979, *a)* combien de personnes du niveau SX étaient à l'emploi du Secrétariat d'État, *b)* combien étaient (i) francophones (ii) de sexe féminin?

2. Quels sont les chiffres correspondants à ce jour?

3. Depuis le 31 mars 1979, a-t-on apporté une réforme au ministère au chapitre de l'organisation et, le cas échéant, quelles répercussions a-t-elle eues sur le nombre de ces employés?

M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications):

1. *a)* Vingt-deux (22)

b) (i) Treize (13)
(ii) Aucune

2. Vingt (20)

(i) Onze (11)
(ii) Aucune

3. Le transfert de la Direction générale de la santé et du sport amateur au ministère du Travail et a réduit le nombre de personnes du niveau SX à l'emploi du ministère.